

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Communiqué de presse

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES AIRES PROTÉGÉES : LE MINISTRE MULCAIR NE DOIT PAS OUBLIER LA FORÊT MÉRIDIIONALE

Laval, le 11 décembre 2003 – Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec accueille avec enthousiasme l'annonce du ministre de l'Environnement, Thomas J. Mulcair, de l'adoption des plans de conservation de dix réserves de biodiversité projetées sur la Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour atteindre l'objectif de 8 % d'ici la fin de l'année 2005.

Cependant, le RNCREQ estime que le ministre Mulcair doit faire preuve d'autant de dynamisme en faveur de la protection de la forêt méridionale. À quand l'adoption de plans de conservation pour des réserves forestières au sud du Québec, territoire où vit plus de soixante-dix pour cent de la population québécoise ?

« La forêt méridionale est caractérisée par des forêts de feuillus comme les érables, hêtres, cerisiers et chênes qui représentent une grande richesse économique comme bois d'œuvre. Ces bois sont aussi, rappelons-le, des essences fragiles aux changements climatiques et aux précipitations acides. Et parce qu'ils recèlent un grand volume de biomasse, ils jouent un rôle important dans la dépollution de l'air. » déclare Guy Garand, responsable des aires protégées au Regroupement et directeur général du CRE de Laval.

Il est urgent que le ministère de l'Environnement tienne compte des valeurs écologiques et sociales des forêts méridionales. Ces dernières sont l'objet de pressions constantes et incessantes par les activités humaines. Un effort exceptionnel doit être consenti à court terme pour protéger la biodiversité du sud du Québec.

(30)

SOURCE :

Guy Garand
Directeur général
CRE de Laval
(450) 664-3503

Philippe Bourke, M. Env.
Directeur général
RNCREQ
(514) 861-7022